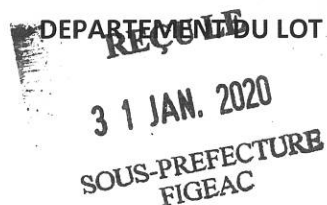


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE
ET DE LA CERE AVAL**

N° 20200122 - 08



Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt, le 22 janvier, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à VAYRAC, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis

Secrétaire de séance : Monsieur DU PRADEL Hugues

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents : 16

ARRESTIER Hubert, ANDURAND Jacques, AYROLES Francis, BEYNEL Joël, CANCHES Michel, CHARBONNEAU Patrick, CLARETY Didier, DELANDE Claire, DU PRADEL Hugues, DUBREUIL Jean-Michel, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PIEMONTESE Josiane, THEBAUD Michel.

Absents ayant donné pouvoir : 2

CARMIER Camille à PIEMONTESE Josiane et JANICOT Bruno à ARRESTIER Hubert

Absents dont excusés : 4

AUBRUN Jeanine, BARGUES Michelle, BOUDOT Daniel et FAURE Christian

OBJET : COMMISSION MAPA CREATION – ELECTIONS MEMBRES.

Vu l'arrêté DCL/2019/067 portant création du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité de traiter les marchés publics en procédure adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur aux seuils communautaires et dont la procédure de passation s'effectue selon des modalités librement fixées par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que cette commission a pour prérogatives d'émettre un avis sur l'attribution des marchés passés sous la forme de MAPA, à compter du seuil de transmission au contrôle de légalité jusqu'aux seuils de procédure formalisés, le président bénéficiant d'une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres des marchés dont le montant est inférieurs au seuil de transmission du contrôle de légalité,

Considérant que cette commission, sera composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants en plus du Président du syndicat ou de son/sa représentant/e,

Le comité syndical, décide à l'unanimité :

- De créer une commission MAPA pour les Marchés Publics passés en Procédure Adaptée ;
- De procéder à l'élection de ses membres (5 titulaires et 5 suppléants), commission présidée par son président ou son/sa représentant/e.

Après appel à candidature, sont candidats :

Titulaires :

- Monsieur CHARBONNEAU Patrick
- Madame PIEMONTESE Josiane
- Monsieur CLARETY Didier
- Monsieur LEROUX Michel
- Monsieur DUBREUIL Jean-Michel

Suppléants :

- Madame DELANDE Claire
- Monsieur BEYNEL Joël
- Madame JAUZAC Catherine
- Monsieur ANDURAND Jacques
- Monsieur CANCHES Michel

Les délégués syndicaux décident d'élire à l'unanimité :

En qualité de titulaires :

- Monsieur CHARBONNEAU Patrick, (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Madame PIEMONTESE Josiane (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Monsieur CLARETY Didier (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Monsieur LEROUX Michel (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Monsieur DUBREUIL Jean-Michel (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18).

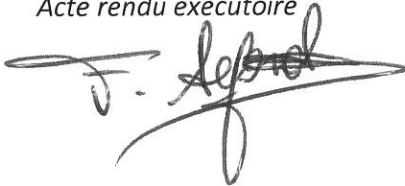
En qualité de suppléants :

- Madame DELANDE Claire (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Monsieur BEYNEL Joël (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Madame JAUZAC Catherine (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;
- Monsieur ANDURAND Jacques (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 – Nombre de suffrages obtenus : 18) ;

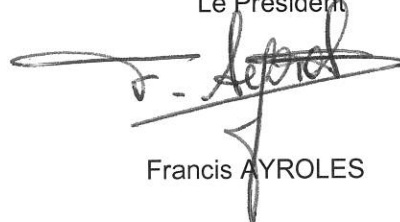
- Monsieur CANCHES Michel (Nombre de délégués n'ayant pas pris part au vote : 0 - Nombre de votants : 18 - Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0 - Nombre de suffrages exprimés : 18 - Nombre de suffrages obtenus : 18).

Publié et notifié le 31/01/2020

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président



Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

